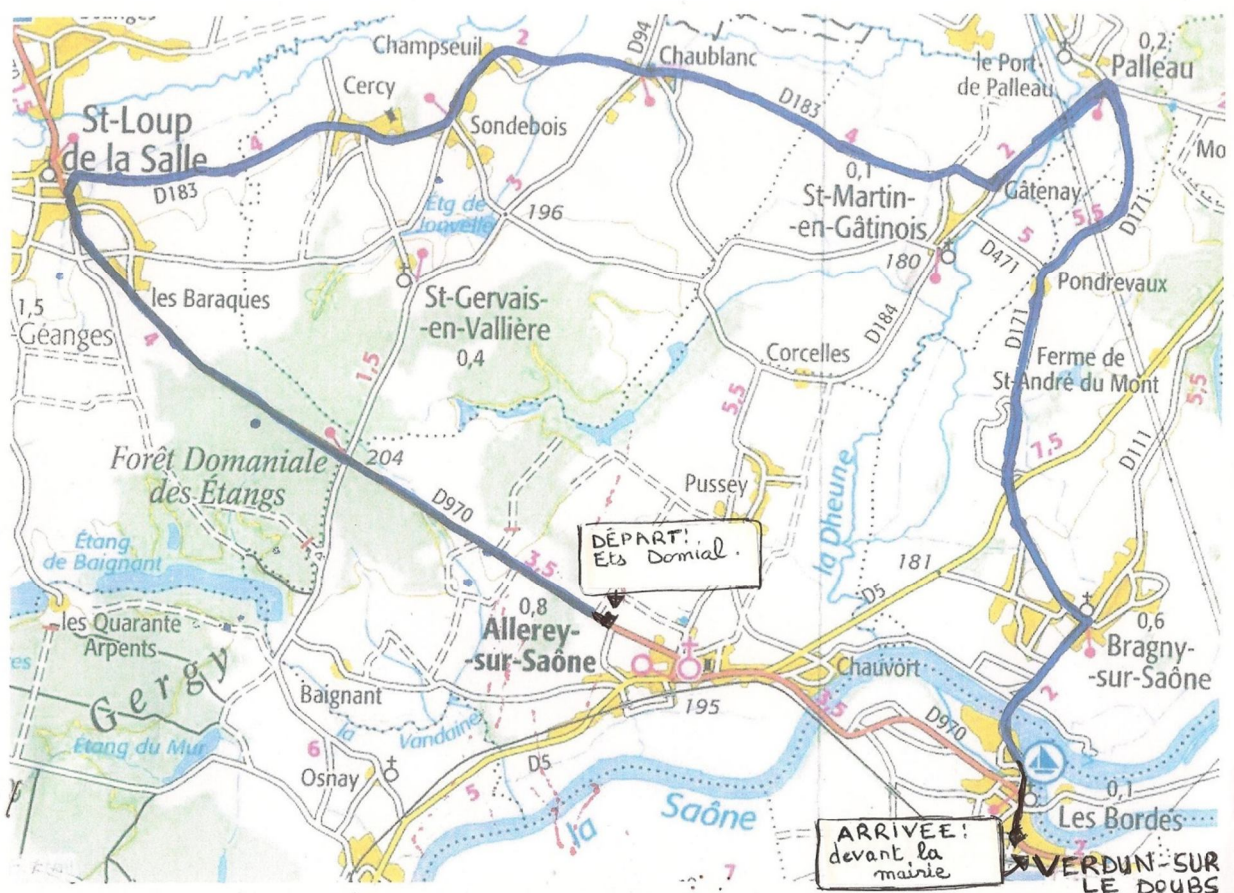


VERDUN SUR LE DOUBS

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FSGT Contre La Montre par 4

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2015

Avec l'Amicale Cycliste Verdunoise, la ville de Verdun sur le Doubs,
La Communauté de Communes Saône Doubs Bresse,
La participation du Conseil Général de Saône et Loire et la Commission Cycliste fsgt 71



Circuit de 25 kms

Course cycliste ouverte aux licenciés toutes catégories Fsgt, Ufolep, FFC
Le classement du championnat concerne uniquement les coureurs fsgt71

Premier départ : 13 h30 puis toutes les 3 minutes
Critérium Minimes et Cadets 1
(départ après la dernière équipe et neutralisé jusqu'à St Loup Géanges)

Dossards à partir de 12h00 sous le préau de l'école primaire de Verdun sur le Doubs.
Remise des récompenses à partir de 18h30

**Pour le championnat et le critérium : engagement uniquement par le club avant le
mercredi 23 Septembre 2015 (voir bulletins ci-joint)**

Conditions d'engagement :

Rappel : les coureurs devront avoir participé à un minimum de 3 courses FSGT en Saône et Loire.

Rappel des points suivants attribués à chaque participant :

Catégorie 1 : 1 point,	Catégorie 5 : 5 points,
Catégorie 2 : 2 points,	Cyclo 50 à 59 : 5 points,
Catégorie 3 : 3 points,	Catégorie 6 : 6 points,
Catégorie 4 : 4 points,	Cyclo 60 ans et + : 6 points,
Cyclo 16 à 49 ans : 4 points,	Catégorie Féminines : 7 points.
Cyclo 15 ans : 5 points,	

L'addition des points des 4 coureurs détermine leur catégorie de classement.

Les catégories de classement se définissent comme suit :

- Catégorie 1 : 4 à 6 points,
- Catégorie 2 : 7 à 10 points,
- Catégorie 3 : 11 à 14 points,
- Catégorie 4 : 15 à 18 points,
- Catégorie 5 : 19 à 22 points,
- Catégorie 6 : 23 points et +
- Catégorie Féminines : Equipe de 3 Féminines

Le temps est pris sur le 4^{ème} équipier ou la 3^{ème} pour les Féminines.

Les équipes composées de coureurs de Clubs différents ne pourront pas prétendre aux titres, classements et résultats dans la presse.

Les coureurs extérieurs à la fsgt71 figureront dans le classement «scratch ».

Pendant l'échauffement : interdiction de passer sur les lignes de départ et d'arrivée et obligation de porter un gilet fluo.

Sur le parcours :

Chaque coureur devra respecter le code de la route, les routes sont ouvertes à la circulation.

Pour les Cyclotouristes, La mention de la visite médicale autorisant la compétition est obligatoire sur la licence ainsi que la date de naissance, la catégorie est définie selon le règlement fsgt71.

Stationnement : Parking du Collège ou en face de la mairie de Verdun sur le Doubs.

Le stationnement sera obligatoire sur les parkings mis à disposition par l'organisateur.

Voiture suiveuse autorisée :

- . Pour chaque équipe : un seul véhicule suiveur est autorisé.
- . Le véhicule doit en permanence se tenir à 10 mètres minimum derrière les coureurs.
- . Le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt, à droite de la chaussée et par l'arrière.
- . Après le dépannage : le dépanneur pourra aider au redémarrage du coureur en le poussant en courant à pied.
- . Sous aucun prétexte, le véhicule suiveur ne pourra venir à la hauteur des coureurs.

Le non-respect du règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à : la mise hors classement.

La prise des dossards se fera uniquement avec toutes les licences de l'équipe en même temps.

Modalités d'engagement :

- Soit par courrier et par club à l'aide de cet imprimé et ne pas oublier de joindre le règlement.
- Soit par mail et par club, l'inscription sera définitive seulement une fois le règlement reçu.

Coût :

3,50 € par coureur pour les licenciés fsgt71

6 € par coureur pour les autres fédérations.

6			
7			